

## **DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR**

**MAIRIE  
LE BOULLAY-MIVOYE**  
2 rue de la Mairie  
28210-LE BOULLAY-MIVOYE

Tél. : **02.37.38.36.09**

[mairie.boullay.mivoye@orange.fr](mailto:mairie.boullay.mivoye@orange.fr)

Le Boullay-Mivoye, le 20 novembre 2025

### **CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

Mesdames, Messieurs les élus,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **mardi 25 novembre 2025 à 19 h 30** à la mairie

#### **ORDRE DU JOUR**

- Approbation des derniers procès-verbaux du 25 juin et 22 juillet 2025
- Approbation du bilan de la concertation et arrêt du Plan Local d'urbanisme
- Décision modificative aux chapitres 023 et 021
- Travaux de mise en sécurité au Château d'Eau du Fonville
- Délibération communale relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux: extension de la compétence supplémentaire « gendarmerie » au territoire de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais et les précisions sur les contours de la compétence supplémentaire « réseaux de chaleur urbain »
- Désignation d'un élu à l'Association Foncière Interdépartementale d'aménagement Foncier Agricole et Forestier de Boullay-les-deux-Eglises, Puiseux et Tréon
- Mise en place d'un système de vidéo-surveillance suite à avis du Comité Social Territorial pour les agents communaux
- Adhésion à la complémentaire santé du CDG28 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Modification de la période de versement du régime indemnitaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Demande de subvention du collège Taugourdeau pour une intervention scolaire des élèves de la commune
- Informations diverses

Le Maire  
Stéphane HUET

**POUVOIR**

Je soussigné (e) Madame ou Monsieur .....

Qualité :.....

DONNE POUVOIR à Me ou Mr .....

A effet de me représenter à la réunion du Conseil Municipal  
Convoqué (e) pour **le mardi 25 novembre 2025 à 19 heures 30 minutes** à la mairie

De prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tous les autres jours suivants, auxquels cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à Boullay-Mivoye, le

**Porter à la main**  
« Bon pour pouvoir » et **signer**